

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
-----COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex
-----**DECISION DU PRESIDENT**

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux –Subvention sollicitée par Périgord Habitat pour la rénovation de 30 logements sociaux - Bâtiments A et B Cité Jacqueline Auriol à Coulounieix Chamiers (NPNRU)

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10**Vu** la délibération du 4 février 2021 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,**Vu** la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,**Considérant que** l'opération de Périgord Habitat répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

- Une localisation privilégiée, à proximité, des services, des commerces et du réseau Péribus,
- Une rénovation thermique performante améliorant le confort des locataires et participant au renouvellement urbain du quartier de Chamiers (NPNRU)

Considérant que, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Coulounieix-Chamiers, par délibération du 19 décembre 2018, soutient également la rénovation de ces 30 logements avec une subvention équivalente à celle de l'agglomération, soit 189 024 €,**DECIDE :****Article 1er :** d'accorder une subvention de 6 000 € par logement familial), ainsi qu'une subvention pour la résidentialisation des deux résidences à hauteur de 9 024 €, conformément à la convention NPNRU signée le 24 juin 2019, soit une subvention totale de 189 024 €

Fait à Périgueux, le

05 MARS 2021

Le Président
Jacques AUZOU

Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le

SLO

ID : 024-200040392-20210305-DEC2021009-AR

Rénovation de 30 logements sociaux – Bâtiments A et B de la Cité Jacqueline Aurioi à Coulounieix-Chamiers – Périgord Habitat

- Cette opération est située proximité des services et des commerces. Les logements sont également à proximité immédiate des arrêts Péribus.
- Les logements visés sont partie intégrante de l'opération de renouvellement urbain du quartier de Chamiers pour laquelle une convention a été signée avec l'ANRU en juin 2019
- La rénovation concerne 30 logements répartis en 2 bâtiments (12 et 18), de typologie variées permettant d'accueillir des ménages avec des compositions familiales différentes (personnes seules et familles : 6 T2, 12 T3 et 12 T4.
- Le projet de rénovation thermique est éligible aux exigences accrues liées au fonds FEDER avec un gain thermique minimal de 80 kwep/m2/an. Pour ce faire, La vêtue extérieure des bâtiments sera remplacée, les caves et les combles seront isolés et les portes palières des logements seront changées. En complément, la ventilation sera revue, les chaudières individuelles seront remplacées et des radiateurs basse tension seront installées avec robinets thermostatiques. Enfin, les installations électriques des logements et des parties communes seront mises en sécurité.

La rénovation de ces bâtiments inclue également un volet résidentialisation avec la réfection des halls d'entrée et l'installation de système d'interphonie avec digicodes. Par ailleurs les abords des bâtiments et de leur entrée seront travaillées (végétalisation et minéralisation)

- Les loyers prévisionnels seront les suivants :

Type de logements	Forme	Nombre de logements			Surfaces habitables (m2)	Loyer mensuel (€)	
		HLMO (PLAI)		TOTAL		HLMO (PLAI)	
T2	Collectif	6		6	49	266	
T3	Collectif	12		12	57	310	
T4	Collectif	12		12	73	360	
	TOTAL	30		30			

- Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses		Ressources
Travaux	1 175 236 €	ANRU	189 520 €
Honoraires	106 368 €	CA Grand Périgueux	189 024 €
		Prêt CDC	288 484 €
		Commune de Coulouneix-Chamiers	189 024 €
		Conseil Départemental	45 000 €
		Région Nouvelle Aquitaine	45 000 €
		FEDER	120 623 €
		Fonds Propres	214 929 €
TOTAL	1 281 604 €	TOTAL	1 281 604 €